



## Adhésion à 7Lieux pour 2023

NOM/PRÉNOM : .....

ADRESSE/CODE POSTAL/VILLE :

.....  
.....

COURRIEL : .....

TEL : .....

<b>Adhésion</b> année civile au 1 <sup>er</sup> janvier <i>L'adhésion ne peut être reprise comme un don</i>	<b>Pour une année</b>
<input type="checkbox"/> <b>Tarif de base individuel</b>	<b>15 €</b>
<input type="checkbox"/> Étudiant, Chômeur, Situation difficile	10 €
<input type="checkbox"/> Couple déclaré	20 €
<input type="checkbox"/> Adhésion de soutien	30 €
<input type="checkbox"/> Adhésion de soutien +++	50 €

**Paiement de : \_\_\_\_\_ €**

- en espèce  
 par virement sur Crédit Mutuel 7Lieux : IBAN : FR76 1027 8027 0000 0333 9290 101 - BIC : CMCIFR2A  
 par paiement en ligne sur le site 7lieux.fr via "Helloasso"  
 par chèque (Banque et N°du chèque) : \_\_\_\_\_

*Chèque à libeller à l'ordre de 7Lieux - Imprimer ce document et l'adresser avec le chèque à : Espace 7Lieux 379 rue du Maréchal Leclerc 59262 Sainghin-en-Mélantois. (Vous recevrez votre carte d'adhésion par courrier postale)*

Fait à ..... le .....

**Signature adhérent :**

**CARTE ADHÉSION N° ►.....(rempli par 7Lieux)**

**Vous pouvez faire aussi un don déductible de vos impôts**

**L'adhésion ne peut être reprise comme un don**

**• Association 7Lieux reconnue d'intérêt général pouvant établir des reçus fiscaux sur les dons effectués à l'association 7Lieux**

Le don à 7lieux association ouvre droit à déduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. **Particulier :** Vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Vous faites un don de 100€ >>> votre don vous revient à 34€ - Pour un don de 50€ >>> votre don vous revient à 17€. **Entreprise :** L'ensemble des dons à 7lieux Association permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du Montant de ces versements, pris dans la limite de 5% du C.A. H.T. de l'entreprise. Au-delà de 5% ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.